

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Prestation de service Contrat enfance et jeunesse

Les conditions ci-dessous, complétées des « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse », constituent la présente convention.

Entre :

La Ville de Sceaux représentée par Monsieur Philippe LAURENT, son Maire et dont le siège est situé 122, rue de Houdan - 92331 SCEAUX.

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, représentée par Madame Caroline GUGENHEIM, son directeur, dont le siège est situé 70/88, rue Paul Lescop - 92023 NANTERRE CEDEX.

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- ⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
 - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

- ⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;
- fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Les modalités de financement

Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2013.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, précédemment financées au titre de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » et reconduites dans le présent Cej.

Pour les actions nouvelles (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé.

Pour les actions nouvelles instaurées dans le cadre de la présente convention, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,1351 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article « [Le cadre général du dispositif « Contrat enfance et jeunesse](#) » » des « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse » de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej.

Les modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci après

- paiement sans avance ni acompte

Régularisation

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en son annexe 5, la Caf procède au calcul des sommes réellement dues. Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Le suivi des objectifs, des engagements et l'évaluation des actions

Le partenaire s'engage sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées en annexe 5 de la présente convention **avant le 30 juin** de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

Le suivi des objectifs

Chaque année, avant **le 31 mars** et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire s'engage à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire s'engage à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention.

Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire signataire.

A cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficacité du contrat « enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrit

- en annexes 6 et 6 bis de la présente convention.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article ci-dessus « **L'objet de la convention** », sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

La durée de la convention

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 décembre 2016.

En cochant cette case, « le partenaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus accompagnées des annexes 1 à 4 et 6 ci-après de la présente convention,
- les « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse (y compris leurs annexes numérotées 4bis, 5 et 6bis) » en leur version d'octobre 2013, et « le partenaire » les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Nanterre, le 19/12/13 en 2 exemplaires

La Caf


Caroline GUGENHEIM
Directeur de la
Caisse d'Allocations Familiales
des Hauts-de-Seine



Le partenaire

Philippe LAURENT
Maire
Ville de Sceaux

ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF

TYPOLOGIE	TYPE ACTION	NATURE ACTION	NOM ACTION	MONTANTS PSEJUMTATIFS			
				2013	2014	2015	2016
MODULE 1 (01/01/2013)							
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux d'accueil enfants parents	LAPP			4 145,51 €	12 149,97 €
Action nouvelle		Ludothèque	Ludothèque		2 497,22 €	7 491,66 €	7 491,66 €
Action nouvelle		Relais assistantes maternelles	RAM- RAP			23 403,76 €	22 730,17 €
Action nouvelle	Pilotage Jeunesse	Formation BAFABAFD	Formation BAFABAFD	448,80 €	448,80 €	448,80 €	504,90 €
	Total actions nouvelles			448,80 €	2 946,02 €	35 489,73 €	42 876,70 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi accueil	Multi accueil "Franboisine" Antony	1 568,89 €	1 568,89 €	1 568,89 €	1 568,89 €
Action antérieure		Multi accueil	Multi accueil des Blagis	88 531,16 €	88 531,16 €	88 531,16 €	88 531,16 €
Action antérieure		Multi accueil	Multi accueil Pomd'Api	32 646,86 €	32 646,86 €	32 646,86 €	32 646,86 €
Action antérieure		Multi accueil	Multi accueil Pom de reinette	3 104,90 €	3 104,90 €	3 104,90 €	3 104,90 €
Action antérieure	Pilotage Enfance	Poste de Coordination	Poste de coordination pilotage enfance	18 150,00 €	18 150,00 €	18 150,00 €	18 150,00 €
	Total actions antérieures			144 001,81 €	144 001,81 €	144 001,81 €	144 001,81 €
		total dégressivité contrat antérieur		89 652,64 €	76 401,92 €	63 151,20 €	49 900,48 €
		Total MODULE 1		234 103,25 €	223 349,75 €	242 642,74 €	236 778,99 €

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	2012			2013			2014			2015			2016	
	taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)

MODULE 1 (01/01/2013)	2012			2013			2014			2015			2016	
Nom action	taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)
Action nouvelle		2			2			2			2			2
Action nouvelle											180			540
Action nouvelle								300			900			900
Action nouvelle											1,5 ETP			1,5 ETP

Action antérieure														
Action antérieure		1 ETP												
Action antérieure	98%	14 638	14 916											
Action antérieure	54%	58 572	107 640											
Action antérieure	89%	58 991	66 000											
Action antérieure	88%	32 610	36 960											

(1) cf. voir les conditions générales

(2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'année N-1 d'un avantant au Céj

Annexe 3 : fiche(s) détaillée(s) par action

FICHE PROJET CREATION CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE LAEP

ACTION

Nom de la structure : Lieu d'accueil enfants parents

Adresse : projet d'aménagement
en cours d'étude

Gestionnaire : Ville de Sceaux

Date du début de l'action : 1er septembre 2015

PREVISIONS SUR LA DUREE DU CEJ

	ANNEE 1 soit en 2013	ANNEE 2 soit en 2014	ANNEE 3 soit en 2015	ANNEE 4 soit en 2016
PREVISION D'ACTIVITE				
Durée d'ouverture annuelle	0	0	180	540
DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES				
Total des dépenses	0,00 €	0,00 €	26 700,00 €	53 200,00 €
Total des recettes	0,00 €	0,00 €	26 700,00 €	53 200,00 €
dont subvention du partenaire	0,00 €	0,00 €	22 637,40 €	40 553,20 €

DESCRIPTION DU PROJET

1. Quelles sont les raisons qui ont motivées votre projet : dans quelle mesure l'offre de service existante ne correspond-t-elle pas (ou plus) aux besoins actuels et/ou à venir sur votre territoire ?

A ce jour absence de lieu de rencontre et d'écoute sur la Ville pour les parents et les enfants âgés de 0 à 6 ans dans un espace convivial et ludique. Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions permettant un accompagnement à la parentalité. Les enquêtes menées récemment auprès de la population font apparaître une demande de lieu de rencontres pour les familles et d'accompagnement à la parentalité dans un lieu aménagé spécialement, où les familles participent de façon libre et anonyme et où les échanges entre professionnels et parents ou futurs parents restent confidentiels. Etre parents fait naître beaucoup de questionnements quelque soit le milieu social et culturel, le LAPE est un lieu de prévention qui permet de conforter la relation parents/enfants, de favoriser le développement et l'autonomie des enfants, de prévenir les troubles du développement, d'aider à la préparation à l'entrée en école maternelle, de favoriser les rencontres entre familles d'un même territoire, il concourt à la lutte contre l'isolement social. La Ville souhaite offrir aux familles un lieu privilégié, où, d'une part, enfants et parents partagent des moments de détente et de jeux et où d'autres part, les liens sociaux peuvent se renforcer.

2. Quel est le projet envisagé et dans quelle mesure va-t-il permettre de répondre aux besoins actuels et/ou à venir sur votre territoire ? (description détaillée du projet)

Le LAPE accueille les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Le projet consiste en la création d'un espace de parole et d'écoute où les accueillants aident à faire circuler la parole autour de l'expérience de chaque parent et écoute les difficultés qu'ils rencontrent. Il répond à une demande d'accompagnement des parents ayant de jeunes enfants par l'écoute, les échanges, le soutien et une réassurance dans leur rôle.

Les rencontres sont animées par des professionnels de la petite enfance formés à l'écoute.

C'est également l'occasion pour les enfants de jouer avec d'autres enfants et d'expérimenter la vie en groupe. Ce lieu participe à l'éveil et la socialisation de l'enfant tout en apportant un appui aux parents par les échanges entre parents et avec les professionnels.

Un espace ludique sert de médiation à cette rencontre tri partite. En fonction des créneaux libérés dans les locaux du RAM/RAP, l'activité LAEP pourrait être proposer dans ce même lieu (facilement réparable et accessible pour les familles), à défaut il pourrait être proche de la ludothèque.

3. Quel est l'échéancier de mise en œuvre ?

La Ville souhaite mettre rapidement en œuvre ce projet. Le projet pourra être initié dès septembre 2015 dans les locaux du RAM/RAP sur des temps bien différenciés en attendant la création d'un lieu dédié à ce service.

FICHE PROJET MAINTENU

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

Formation BAFA / BAFD

ACTION

Nom de la structure : Mairie de Sceaux

Adresse : 122 rue Houdan
92330 Sceaux

Gestionnaire : Ville de Sceaux

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (2012)

Activité :

Nombre de stagiaires : 2

Données financières :

Total des dépenses : 740,00 € Total des recettes : 740,00 €
dont subvention du partenaire : 740,00 €

PREVISIONS SUR LA DUREE DU CEJ

	ANNEE 1 soit en 2013	ANNEE 2 soit en 2014	ANNEE 3 soit en 2015	ANNEE 4 soit en 2016
PREVISION D'ACTIVITE				
Nombre de stagiaires BAFA	1	2	2	1
Nombre de stagiaires BAFD	1	0	0	1
Nombre total de stagiaires	2	2	2	2
DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES				
Total des dépenses	800,00 €	800,00 €	800,00 €	900,00 €
Total des recettes	800,00 €	800,00 €	800,00 €	900,00 €
dont subvention du partenaire	800,00 €	800,00 €	800,00 €	900,00 €

DESCRIPTION DU PROJET

1. Quelles sont les raisons qui ont motivées votre projet : dans quelle mesure l'offre de service existante ne correspond-t-elle pas (ou plus) aux besoins actuels et/ou à venir sur votre territoire ?

La Ville de Sceaux a déjà son nombre de diplômés BAFA correspondant à la réglementation en vigueur, mais nous souhaitons valoriser nos personnels en proposant aux animateurs qui en font la demande une formation BAFA. Cette formation peut éventuellement déboucher sur une professionnalisation et conduire à une formation diplômante de type BAPAAT ou BPJEPS.

FICHE PROJET CREATION CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE Ludothèque

ACTION

Nom de la structure : Ludothèque

Adresse : projet d'aménagement
en cours d'étude

Gestionnaire :

Date du début de l'action : 1er septembre 2014

PREVISIONS SUR LA DUREE DU CEJ

	ANNEE 1 soit en 2013	ANNEE 2 soit en 2014	ANNEE 3 soit en 2015	ANNEE 4 soit en 2016
PREVISION D'ACTIVITE				
Durée d'ouverture annuelle	0	300	900	900
Nombre d'ETP	0	0,20	0,60	0,60
DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES				
Total des dépenses	0,00 €	20 600,00 €	61 800,00 €	61 800,00 €
Total des recettes	0,00 €	20 600,00 €	61 800,00 €	61 800,00 €
dont subvention du partenaire	0,00 €	18 600,00 €	55 800,00 €	55 800,00 €

DESCRIPTION DU PROJET

1. Quelles sont les raisons qui ont motivées votre projet : dans quelle mesure l'offre de service existante ne correspond-t-elle pas (ou plus) aux besoins actuels et/ou à venir sur votre territoire ?

A ce jour absence de ludothèque sur le territoire. La création d'une ludothèque, répond à un besoin de lien social exprimé par les habitants lors de la démarche participative "Parlons ensemble de Sceaux" (2012) et à un souhait de la Ville de créer des espaces de rencontres, d'échanges et d'éveil culturel où chacun trouve sa place. Cet équipement culturel de proximité ouvert sur l'extérieur a pour mission de favoriser les rencontres et les liens sociaux. La Ville souhaite par la création de ce lieu contribuer au renforcement des liens familiaux et sociaux.
Certaines associations, CSCB,... et le RAM/RAP seront associés à ce projet.

2. Quel est le projet envisagé et dans quelle mesure va-t-il permettre de répondre aux besoins actuels et/ou à venir sur votre territoire ? (description détaillée du projet)

Le projet consiste en la mise à disposition du public d'un lieu d'échanges, de rencontres culturelles et intergénérationnelles à partir d'un élément médiateur le jeu.
Les principales activités sont le jeu sur place avec aménagement d'espaces, et le prêt de jeux.

La mise en place des activités devra répondre plus particulièrement aux attentes des différents publics (enfants, familles, jeunes, seniors, professionnelles..), sur divers temps (matinées, après-midi ou soirées). Création d'un lieu de proximité, favorisant les rencontres, la convivialité, et donc les liens sociaux.

La ludothèque a une fonction sociale. Elle a également un rôle de prévention. Elle offre un lieu d'accueil avec des règles, permet un accompagnement à la parentalité et la valorisation de l'activité jeux au sein des familles .

Le ludothécaire conseille le public, apporte soutien et aide, met en place le jeu et ses espaces et anime les parties. La ludothèque doit être un lieu privilégié où enfants et parents peuvent partager des moments de détente et de jeux. Cet espace participe à l'éveil des enfants, l'acquisition des apprentissages scolaires et non scolaires, l'épanouissement personnel tant des jeunes enfants que des autres membres de la famille. Il contribue au renforcement des liens familiaux et sociaux.

3. Quel est l'échéancier de mise en œuvre ?

La recherche d'un local est en cours.

FICHE PROJET CREATION CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE RAM

ACTION

Nom de la structure : RAM/RAP

Adresse : Jardin Blanche Le-Chevalier
92331 SCEAUX

Gestionnaire :

Date du début de l'action : 1er Janvier 2015

PREVISIONS SUR LA DUREE DU CEJ

	ANNEE 1 soit en 2013	ANNEE 2 soit en 2014	ANNEE 3 soit en 2015	ANNEE 4 soit en 2016
PREVISION D'ACTIVITE				
Nombre d'équivalent temps plein	0	0	1,5	1,5
DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES				
Total des dépenses	0,00 €	0,00 €	90 200,00 €	92 500,00 €
Total des recettes	0,00 €	0,00 €	36 116,63 €	37 465,31 €
dont subvention du partenaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

DESCRIPTION DU PROJET

1. Quelles sont les raisons qui ont motivées votre projet : dans quelle mesure l'offre de service existante ne correspond-t-elle pas (ou plus) aux besoins actuels et/ou à venir sur votre territoire ?

L'absence de lieu d'information et d'accompagnement pour les familles employant une assistante maternelle ou une assistante parentale est pénalisante tant pour les familles que pour les professionnelles qui sont souvent en demande d'un accompagnement.

31 assistantes maternelles agréées sur la commune et 76 familles (en 2011) utilisant la garde à domicile.

La Ville souhaite :

- diversifier l'offre de service à destination des familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant ;
- participer à l'accompagnement et la formation des professionnelles de la garde à domicile ;
- créer un lieu favorisant l'activité ludique en petits groupes pour les enfants bénéficiant d'un accueil individuel.

L'ensemble des missions des RAM sera pris en compte : délivrance d'informations relatives au contrat de travail, organisation d'accueil jeux, information et formation des professionnelles, La Ville envisage la création d'une annexe au CSCB pour les assistantes maternelles du quartier des Blagis.

2. Quel est le projet envisagé et dans quelle mesure va-t-il permettre de répondre aux besoins actuels et/ou à venir sur votre territoire ? (description détaillée du projet)

Création d'un Relais assistantes maternelles et assistantes parentales.

Situation centre ville pour faciliter l'accès aux parents employeurs et aux professionnelles.

Local de plein pied. Espaces bureaux et salle d'activité pour les enfants.

Services proposés : lieu d'information des familles, des assistantes maternelles et parentales; accueils jeux; lieu d'écoute, de conseils et de formation.

S'agissant d'un relai mixte, il est prévu 1,5 ETP. Il est envisagé la répartition suivante : 0,8 ETP pour le RAM et 0,7 ETP pour le RAP. La répartition des postes pourra être revue en fonction des demandes des familles et des professionnelles de la garde à domicile.

APS pour l'aménagement des locaux en cours.

3. Quel est l'échéancier de mise en œuvre ?

Début des travaux d'aménagement du local aout 2014. Fin des travaux décembre 2014.

Ouverture du relais programmée en janvier 2015.

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant
maintenu

DESCRIPTION

Nature : Multi-accueil

Nom de la structure : **Framboisine**

Adresse : 38 avenue Raymond Aron

Gestionnaire : Association Framboisine 92160 Antony

Partenaire du Cej qui finance : collectivité territoriale Nom : Ville de Sceaux

Date d'ouverture : 25/06/2002

ANNEE DE REFERENCE¹ (SOIT EN 2008)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 226,00 Amplitude d'ouverture par jour : 11 heures

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 486,00

Nombre de places contractualisées : 6,00

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **14 916,00**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 14 658,00 Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0,00

Nombre total d'heures enfants : 14 658,00

Taux d'occupation : 98.27 %

Subvention du partenaire : 12 420,00 € Montant PS : 27 140,60 €

¹ L'année de référence correspond à la dernière année du contrat enfance

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant
maintenu

DESCRIPTION

Nature : Multi-accueil

Nom de la structure : **Multi-accueil des Blagis**

Adresse : 10-12 rue du Docteur Roux

Gestionnaire : Association centre socioculturel des Blagis

Partenaire du Cej qui finance : collectivité territoriale Nom : Ville de Sceaux

Date d'ouverture : 08/01/2007

ANNEE DE REFERENCE² (SOIT EN 2008)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 234,00 Amplitude d'ouverture par jour : 11,5 heures

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 691,00

Nombre de places contractualisées : 40,00

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **107 640,00**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 58 572,00 Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0,00

Nombre total d'heures enfants : 58 572,00

Taux d'occupation : 54,41 %

Subvention du partenaire : 387 399,13 € Montant PS : 111 937,16 €

² L'année de référence correspond à la dernière année du contrat enfance

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant
maintenu

DESCRIPTION

Nature : Multi-accueil

Nom de la structure : **Pom'd'Api**

Adresse : 6 rue des Coudrais 92330 Sceaux

Gestionnaire : Association La Comptine

Partenaire du Cej qui finance : collectivité territoriale Nom : Ville de Sceaux

Date d'ouverture : 01/09/2005

ANNEE DE REFERENCE³ (SOIT EN 2008)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 220,00 Amplitude d'ouverture par jour : 12 heures

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 640,00

Nombre de places contractualisées : 25,00

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **66 000,00**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 58 991,00 Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0,00

Nombre total d'heures enfants : 58 991,00

Taux d'occupation : 89,38 %

Subvention du partenaire : 48 080,80 € Montant PS : 89 640,90 €

³ L'année de référence correspond à la dernière année du contrat enfance

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant
maintenu

DESCRIPTION

Nature : Multi-accueil

Nom de la structure : **Pom' de reinette**

Adresse : 25 rue Gambetta 92260 Fontenay aux Roses

Gestionnaire : Association La Comptine

Partenaire du Cej qui finance : collectivité territoriale Nom : Ville de Sceaux

Date d'ouverture : 10/12/2001

ANNEE DE REFERENCE⁴ (SOIT EN 2008)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 220,00 Amplitude d'ouverture par jour : 12 heures

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 640,00

Nombre de places contractualisées : 14,00

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **36 960,00**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 32 610,00 Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0,00

Nombre total d'heures enfants : 32 610,00

Taux d'occupation : 88,23 %

Subvention du partenaire : 34 416,28 € Montant PS : 44 371,22 €

⁴ L'année de référence correspond à la dernière année du contrat enfance

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'une fonction de coordination existante
maintenue

DESCRIPTION

Nature : enfance

Partenaire du Cej qui finance : collectivité territoriale Nom : Ville de Sceaux

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2008)

Nombre d'équivalents temps plein : 1,00

Subvention du partenaire : 56 445,00 €

Annexe 4 : le diagnostic

VILLE DE SCEAUX

DIAGNOSTIC

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2013-2017

SOMMAIRE

DONNEES DE CONTEXTE	24
Population globale (INSEE)	25
Population allocataire (PERSPICAF)	26
Examen du territoire	28
DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE (0-3 ans)	29
Recensement de l'offre existante en matière d'accueil Petite Enfance	30
Analyse des besoins en matière d'accueil Petite Enfance	32
Synthèse des éléments du diagnostic Petite Enfance	33
Schéma de développement Petite Enfance	35
DIAGNOSTIC ENFANCE / JEUNESSE (3-17 ans)	36
Recensement de l'offre existante en matière d'accueil de loisirs Enfance / Jeunesse	37
Analyse des besoins en matière d'accueil de loisirs Enfance / Jeunesse	40
Synthèse des éléments du diagnostic Enfance / Jeunesse	41
Schéma de développement Enfance / Jeunesse	42

DONNEES DE CONTEXTE

2. POPULATION GLOBALE (INSEE)

Population totale et nombre d'enfants de 0 à 17 ans

	Population totale	Nb enfants 0-2 ans révolus	Nb enfants 3-5 ans révolus	Nb enfants 6-10 ans révolus	Nb enfants 11-17 ans révolus
Recensement INSEE 1999	19398	488	675	1115	1516
Recensement INSEE 2009	19334	598	631	1047	1838

Nombre de naissances domiciliées

Années	Nombre de naissances	Commentaires sur l'évolution constatée
2010	179	Nombre de naissances relativement stable.
2011	187	
2012	186	

Nombre d'enfants scolarisés (en septembre de l'année)

Années	Enfants scolarisés en maternelle	Enfants scolarisés en élémentaire	Enfants scolarisés en secondaire	Commentaires sur l'évolution constatée (ex : fermeture de classe, création d'un collège sur le site, ...)
2010	644	1160	1365 Collèges 2522 lycées	2012 : 1 ouverture de classe en élémentaire Centre
2011	623	1178	1349 collèges 2551 lycées	
2012	633	1171	1292 collèges 2501 lycées	

3. POPULATION ALLOCATAIRE (PERSPICAF)

Profils socio-démographiques

Indicateurs	2011	
	Ville	Département
Nombre d'allocataires Caf	2589	253257
Nombre de personnes couvertes	7611	719789
Nombre de personnes couvertes/allocataires	34 %	33,6 %
Taux de couverture par la Caf de la population INSEE	39,4 %	46,5 %
Nombre d'allocataires avec enfant(s)	1688	163496
Nombre de familles nombreuses (3 enfants et +)	444	39034
Part des familles nombreuses/ Nombre d'allocataires avec enfant(s)	26,3 %	24,4 %
Nombre de familles monoparentales	346	40797
Part des familles monoparentales/ Nombre d'allocataires avec enfant(s)	20,5 %	23,5 %
Nombre bénéficiaires Rsa majoré	191	35503
Part des bénéficiaires Rsa majoré / Familles monoparentales	28,3 %	30,1 %

Taux d'activité professionnelle

Indicateurs	2011	
	Ville	Département
Taux d'activité de la population caf 25/49 ans - Femmes allocataires occupées ou chômeurs	79,1 %	74,2 %
Taux d'activité de la population caf 25/49 ans - Hommes allocataires occupées ou chômeurs	90 %	86,5 %

Nombre d'enfants en fonction de l'activité professionnelle des parents

Indicateurs	2011
	Ville
Nombre d'enfants 0-5 ans dont les deux parents sont actifs ou dont le monoparent est actif	694
Nombre d'enfants 0-5 ans dont un des deux parents est actif	226
Nombre d'enfants 0-5 ans dont les deux parents sont inactifs ou dont le monoparent est inactif	31
Nombre d'enfants 6-17 ans dont les deux parents sont actifs ou dont le monoparent est actif	1760
Nombre d'enfants 6-17 ans dont un des deux parents est actif	492
Nombre d'enfants 6-17 ans dont les deux parents sont inactifs ou dont le monoparent est inactif	62

Répartition des familles en fonction du quotient familial

Au-dessous de 150 €	Entre 150€ et 299€	Entre 300 € et 449 €	Entre 450 € et 599 €	Entre 600 € et 749 €	Plus de 750 €	QF indéterminé
436	134	226	239	165	634	755

4. EXAMEN DU TERRITOIRE

Type de dispositif	Nombre de dispositifs	Localisation	Commentaires
GPU	0		
CUCS	1	Blagis	CUCS intercommunal
ZUS	1	Blagis	Cette ZUS (par ailleurs ZRU) est intercommunale
OPAH	0		Une OPAH a été menée récemment en centre ville
ZEP	0		
DRE (dispositif de réussite éducative)	1	Ensemble de la ville et plus particulièrement Blagis	Dispositif mutualisé avec la ville de Bourg-la-Reine
Intercommunalité			Association de développement intercommunal des Blagis Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB) Conférence de la Vallée scientifique de la Bièvre Adhésion à divers syndicats intercommunaux (SIPPEREC, SIGEIF,...)

DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE

1. RECENSEMENT DE L'OFFRE EXISTANTE EN MATIERE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (0-5 ANS REVOLUS)

Accueil en structures (accueil municipal, associatif ou privé) au 31 décembre 2012

Lister les structures par type d'accueil

Gestionnaires	Nombre de places agréées	Nbr de places réservées par la ville
Accueil collectif		
- Ville - MA Lycée	57	57
- Ville - MA Gare	60	60
- Ville - MA Blagis	58	58
- Ville - MA Charaire	45	45
- Association La Comptine crèche Pom' de Reinette	45 (Fontenay aux roses)	14 (CEJ)
- Association La Comptine crèche Pom' d'Api	40 (Sceaux)	25 (CEJ)
- Association Framboisine	37 (Bourg la Reine et Antony)	6 (CEJ)
Accueil familial		
- Ville - Crèche familiale des Blagis	12	12 (fermeture au 31/08/2013)
Accueil parental		
- Association Les Fripounnets	12	10
TOTAL	<u>284</u>	<u>287</u>

Accueil indépendant

Assistants Maternels	Au 31 décembre 2012	
	Nombre d'AM agréés	Nombre de places offertes
	<u>31</u>	<u>86</u>

Services

Services	Au 31 Décembre 2012	
	Nombre	Gestionnaire
R.A.M.	0	/
R.A.P.	0	/
M.A.M.	0	/
L.A.E.P.	0	/

Tarification

Participations Familiales : Application des planchers et plafonds du barème CNAF

Nombre de familles usagères bénéficiaires de l'application du plancher CNAF	Nombre de familles usagères bénéficiaires de l'application du plafond CNAF ou local
18	92

Montant du plafond appliqué (plafond CNAF, plafond local) :

Plafond Ville **5163,25 €**

Autres actions ou services existants en direction des 0-4 ans ?

Pas d'autres services existant

Localisation des structures sur le territoire

(Cartographie page 29)

2. ANALYSE DES BESOINS EN MATIERE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Recensement des demandes d'accueil en structures

5. Recensez-vous la demande des familles en matière d'accueil de la Petite Enfance et selon quelles modalités (ex : liste d'attente, commission...)?

<i>Types de demandes exprimées par les familles</i>	<i>Types de réponses apportées aux demandes des familles</i>			<i>Total des demandes formulées</i>
	<i>Accueil Collectif</i>	<i>Accueil familial</i>	<i>Demandes n'ayant pu aboutir</i>	
<i>Accueil Collectif</i>	154	1	13	155
<i>Accueil familial</i>	0	11	0	11
<i>Total des réponses apportées</i>	154	12	13	166

Recensement des autres demandes d'accueil des familles (ex: assistantes maternelles indépendantes, auxiliaires parentales au domicile des parents, etc ...)

6. Recensez-vous la demande des familles à ce niveau et selon quelles modalités ?
Non pas de recensement. Mais prise en compte des données CAF.

Recensement des besoins d'accueil à caractère spécifique ? (ex: accueil d'enfants porteurs de handicap, horaires élargis, samedis, dimanches, nuits, ...)

7. Recensez-vous la demande des familles à ce niveau et selon quelles modalités ?
Non pas de recensement des besoins spécifiques.
Etude des demandes d'accueil d'enfants présentant un handicap et fait partir des critères d'attribution de place.

3. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE

Quel diagnostic faites-vous de l'offre d'accueil petite enfance sur votre territoire (forces / faiblesses) ?

- **d'un point de vue quantitatif :**

- nombre de structures : 4
- nombre de places : 284 places en accueil collectif + accueil par les assistantes maternelles et parentales
- amplitude d'ouverture (journalière, annuelle,...) : amplitude d'ouverture journalière variable. Amplitude maximum 7h30/19h. Fermeture entre Noël et jour de l'an. Regroupement sur un établissement 4 semaines au mois d'août.

- **d'un point de vue qualitatif :**

- répartition des différents types d'accueil (individuel/collectif, régulier/occasionnel, municipal / associatif / privé...) : accueil régulier ou occasionnel possible dans les 4 multi accueil municipaux. Complété par l'accueil associatif subventionné par la Ville. Suppression accueil familial Ville qui ne correspond pas à la demande des familles. Garde à domicile sollicitée par les familles
- coordination : 1 poste ETP de coordination (Directrice de la Petite enfance)
- apports des différents services (RAM, LAEP, ...) le cas échéant : en projet pour répondre à la demande des familles et des professionnelles de la garde individuelle.
- répartition géographique des structures et services : bonne répartition géographique et absence de sectorisation
- accueil d'enfants porteurs de handicap, etc ... : oui au sein des multi accueil
- existence d'une aide financière pour l'accueil individuel, d'une prime d'installation pour les assistantes maternelles et/ou parentales : non

Dans quelle mesure l'offre de service existante est-elle en adéquation ou non avec les besoins des familles ?

- **analyse du profil des familles et de leurs besoins :**

- évolution du profil des familles (familles monoparentales, familles nombreuses,...) ?
- évolution des demandes et/ou besoins des familles ?
- adéquation de l'offre avec les déplacements domicile/travail des habitants du territoire (distance, horaire, pourcentage de la population domiciliée et travaillant sur la commune, hors commune, hors département ...) ?

- **éléments de prospective et incidence en matière d'accueil petite enfance :**

- Existe-t-il des projets spécifiques sur votre territoire en termes :
 8. * *d'urbanisation* (projet de construction de logements sociaux ?, accession à la propriété...) ? : oui (projet des quatre chemins et projet Albert 1^{er}. Construction de logement

9. * *d'implantation d'entreprises* : non

Quartier des quatre chemins (proche Robinson)

- reconstruction de 140 logements de France habitation. Logements adaptés à des couples avec enfants ;
- Construction de 400 logements neufs avec une potentialité minimum de 200 logements en T3 et plus ;
Quartier Albert 1^{er} (RER Sceaux) reconstruction du multi accueil du Lycée et de logements étudiants

- L'offre de logements induit-elle des pratiques de migrations infra ou extra communale (pour quelles raisons : taille des logements, coût, logements sociaux, accès à la propriété, ...) ?

Migrations infra et extra communales (taille des logements, création de logements).

- **analyse de l'adéquation de l'offre au regard des besoins actuels et à venir des familles**

L'offre d'accueil collectif répond à la quasi-totalité des demandes des familles résidant sur le territoire.

Absence d'accompagnement des familles employant une assistante maternelle ou une assistante parentale. Centre de PMI situé sur le territoire de Bourg la Reine.

Absence de lieu de rencontre pour les familles. L'enquête « Parlons ensemble de Sceaux » réalisée en 2012 a montré une demande de lieux de rencontre (RAM, lieu d'écoute, ludothèque...°).

4. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT PETITE ENFANCE

Au regard des éléments du présent diagnostic et des orientations de la Politique Petite Enfance de votre commune, préciser :

→ LES AXES DE DEVELOPPEMENT SUR LA DUREE DU CEJ:

INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EMPLOYANT UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU UNE ASSISTANTE PARENTALE

ACTIONS A DESTINATION DES ASS MATERNELLES ET PARENTALES : ACCUEILS JEUX, LIEU D'ECOUTE, ACTIONS D'INFORMATION ET DE FORMATIONS

ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE, CREATION DE LIEUX DE RENCONTRE

AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL

→ L(ES) ACTION(S) PREVUE(S) :

création d'équipement, extension d'un équipement existant, modifications d'amplitude horaires et/ou journalières , ...)

Actions	Nombre de places	Adresse ou quartier	Date de réalisation
RAM/RAP		RUE M. CHARAIRE	JANV 2015
LAEP		PAS DE LOCAL A CE JOUR	JANV 2016
LUDOTHEQUE		PAS DE LOCAL A CE JOUR	JANV 2016
MULTI ACCUEIL	3	SECTEUR ALBERT 1ER	SEPT 2016

DIAGNOSTIC JEUNESSE

1. RECENSEMENT DE L'OFFRE EXISTANTE EN MATIERE D'ACCUEIL DE LOISIRS JEUNESSE

Accueils de loisirs (alsh) et accueils périscolaires (ap)

Nature de l'accueil	Périodes	Tranches d'âge	Gestionnaire	Au 31 décembre 2012		
				Nb de places DDCS	Nb d'implantat°	Nb de journées / enfants
Accueil de loisirs extrascolaire	Mercredis/Samedis	Maternels	Ville	150	2	3590
		Primaires	Ville	140	2	3506
		11/17 ans				
	Petites vacances	Maternels	Ville	150	2	2141
		Primaires	Ville	140	2	3644
		11/17 ans				
	Vacances d'Eté	Maternels	Ville	150	2	2936
		Primaires	Ville	140	2	2450
		11/17 ans				
Accueil périscolaire	Maternels		Ville	260	4	26416
	Primaires					
	11/17 ans					

Séjours liés à l'alsh en 2012

Ces séjours sont-ils intégrés au projet éducatif des accueils de loisirs ?

oui

non

Si oui : comment ?

Il est proposé aux enfants de 5 à 12 ans de toutes les structures d'accueil de la Ville de partir 5 jours en séjour court lors de la première semaine de la session de juillet.

Semaine chargée en effectif, cela permet de libérer de la place et d'offrir aux enfants qui sont inscrits sur les 2 mois de vacances de partir hors de Sceaux.

Si non, pourquoi ?

Vacances	Gestionnaire	Nb de séjours par période	Nb jours par séjour	Nb de places proposées par séjour	Nb enfants participants par séjour
Toussaint					
Noël					
Hiver					
Printemps					
Juillet	Ville	1	5	30	23
Août					

Autres séjours proposés en dehors de l'alsh

Vacances	Gestionnaire	Nb de séjours par période	Nb jours par séjour	Nb de places proposées par séjour	Nb enfants participants par séjour
Toussaint					
Noël					
Hiver	Ville	6	7		45 au total
Printemps	Ville	8	7		60 au total
Juillet	Ville	8	14		45 au total
Août	Ville	8	14		22 au total

Pratique tarifaire

Quelle pratique tarifaire avez-vous mis en place pour l'accueil extrascolaire, l'accueil périscolaire et les séjours ? (existence d'un barème basé sur les ressources et/ou la composition des familles, aide du CCAS)

Les tarifs sont calculés en fonction des ressources et de la situation familiale. Ce système permet une prise en compte de la capacité contributive des familles. Le quotient familial détermine pour chacune d'elles un tarif personnalisé qui s'ajuste automatiquement à l'évolution des ressources et de la situation familiale de chaque foyer.

Le quotient familial est calculé de la manière suivante :

Revenus annuels + pensions alimentaires + Prestations sociales et familiales/nombre de part

Calcul des parts :

Foyer = 1 part

Adulte = 0,5 part

1^{er} et 2^{ème} enfant = 1 part chacun

3^{ème} enfant et suivant = 1,5 part pour chaque enfant

Personne handicapée = 0,5 part supplémentaire

Autres actions existantes en direction des 11-17 ans

- En ce qui concerne l'accueil et l'information des adolescents (11/17 ans), quel type d'action ou services existe-t-il sur l'ensemble de votre territoire ?

2 structures municipales accueillent les adolescents :

* Les Ateliers, 20 rue des Imbergères. Espace public numérique, ouverture en post scolaire de collégiens et lycéens.

* L'Espace Relais, quartier prioritaire, accompagnement scolaire et activités sportives et culturelles pendant les vacances scolaires

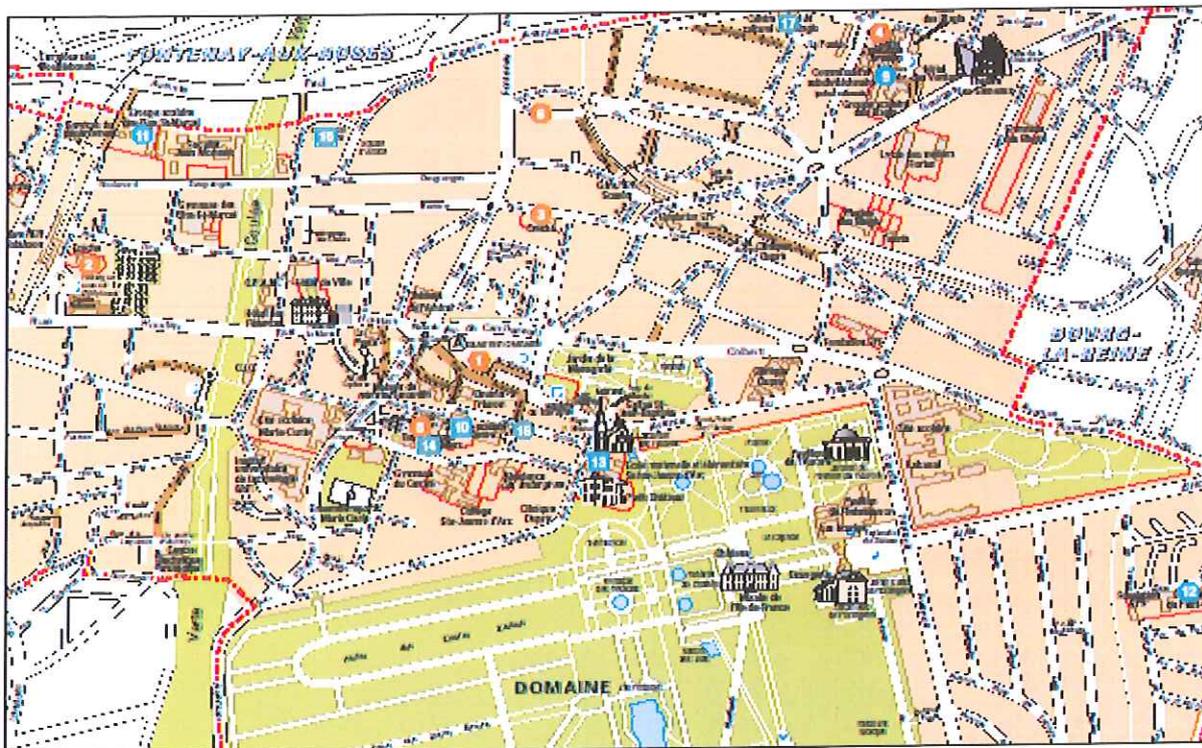
- Votre politique Jeunesse s'inscrit-elle dans une dimension partenariale ? Si oui, selon quelles modalités ? (comité de pilotage, conventions d'objectifs avec les associations, ...)

Lien étroit avec les cités scolaires, Mission locale, Politique de la Ville, professionnels de la santé mentale, ASE,

....

Localisation des structures sur le territoire

Plan des équipements petite enfance et jeunesse



PLAN DES ÉQUIPEMENTS PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF

- 1 Multi-accueil Charaire, Jardin Blanche-Je-Chevallier
- 2 Multi-accueil de l'avenue de la Gare, 12 avenue de la Gare
- 3 Multi-accueil de la rue du Lycée, 51 rue du Lycée
- 4 Multi-accueil des Blagis, 10-12 rue du Docteur-Roux
- 5 Accueil collectif associatif Les Fripounnets, 1 passage des Vignerons
- 6 Accueil collectif associatif Pom' d'api, 6 rue des Coudrais
- 7 Accueil collectif associatif Pom'de reinette (hors plan), 25 rue Gambetta à Fontenay-aux-Roses
- 8 Accueil collectif associatif Framboisine (hors plan) :
 - 82/84 avenue du Général-Letleux à Bourg-la-Reine
 - 38 avenue Raymond-Aron à Antony

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

- 9 Écoles maternelle et élémentaire des Blagis, 1/2 place des Ailantes
Accueil de loisirs des Blagis, 4 place des Ailantes
- 10 Écoles maternelle et élémentaire du Centre, 7/6 rue Marguerite-Renaudin
Club de loisirs, 8 quater rue Marguerite-Renaudin
- 11 Écoles maternelle et élémentaire des Clos-Saint-Marcel, 46/48 avenue de la Gare
Accueil de loisirs des Clos-Saint-Marcel, 46 avenue de la Gare
- 12 École primaire du Petit-Chambord, 8/6 allée de Trévise
- 13 Écoles maternelle et élémentaire Sainte-Jeanne-d'Arc, 7 rue du Docteur-Berger

JEUNESSE

- 14 Les Ateliers, 20 rue des Imbergères
- 15 L'Espace-Relais, 3 square de Bretagne
- 16 Animathèque MJC, 21 rue des Écoles
- 17 Centre social et culturel des Blagis (CSCB), 2 rue de Docteur-Roux

2. ANALYSE DES BESOINS EN MATIERE D'ACCUEIL DE LOISIRS

Recensement de la demande en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (alsh)

10. Recensez-vous la demande des jeunes et des familles en matière d'accueil de la jeunesse ? Si oui, selon quelles modalités (commissions, liste d'attente,...)? non

Nature de l'accueil	Périodes	Tranches d'âge	Nombre de demandes* exprimées	Nombre de demandes satisfaites	Commentaires sur les écarts observés
Accueil de loisirs extrascolaire	<i>Mercredis/ Samedis</i>	<i>Maternels</i>			
		<i>Primaire</i>			
		<i>11/17 ans</i>			
	<i>Petites vacances</i>	<i>Maternels</i>			
		<i>Primaire</i>			
		<i>11/17 ans</i>			
	<i>Vacances d'Eté</i>	<i>Maternels</i>			
		<i>Primaire</i>			
		<i>11/17 ans</i>			
Accueil périscolaire	<i>Maternels</i>				
	<i>Primaires</i>				
	<i>11/17 ans</i>				

* Considérer qu'un enfant = une demande

Recensement des autres besoins en matière de loisirs

11. - Recensez-vous la demande des jeunes et des familles en matière d'accueil de la jeunesse ? Selon quelles modalités (Conseil de Jeunes, ...)?

12. - Quels sont ces autres besoins ?

3. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC JEUNESSE

Quel diagnostic faites-vous de l'offre d'accueil de loisirs enfance / jeunesse (forces / faiblesses) ?

- **d'un point de vue quantitatif :**
 - nombre de structures,
 - nombre de places,
 - amplitude d'ouverture,
 - périodes de fonctionnement, etc ...

- **d'un point de vue qualitatif :**
 - répartition des différents types d'accueil (extrascolaire, périscolaire, vacances, municipal / associatif,)
 - apports des différents services (coordination, ...),
 - répartition géographique des implantations et services ?
 - accueil des enfants/jeunes porteurs de handicap, etc ...

Dans quelle mesure l'offre de service existante est-elle en adéquation ou non avec les besoins des familles et des enfants/jeunes ?

- **analyse du profil des familles, des enfants/jeunes et de leurs besoins :**
 - évolution du profil des familles et des enfants/jeunes (familles monoparentales, familles nombreuses, ...) ?
 - évolution des demandes des familles et des enfants/jeunes?
 - adéquation de l'offre avec les déplacements domicile/travail des habitants du territoire (distance, horaire, pourcentage de la population domiciliée et travaillant sur la commune, hors commune, hors département ...) ?

- **éléments de prospective et incidence en matière d'accueil de loisirs :**
 - Existe-t-il des projets spécifiques sur votre territoire en termes :
 - L'offre de logements induit-elle des pratiques de migrations infra ou extra communale

- **analyse de l'adéquation de l'offre au regard des besoins actuels et à venir des familles et des enfants/jeunes :**

4. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT JEUNESSE

Au regard des éléments du présent diagnostic et des orientations de la Politique Enfance Jeunesse de votre commune, préciser :

→ LES AXES DE DEVELOPPEMENT SUR LA DUREE DU CEJ:

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES ADOLESCENTS EN SITUATION DE PRECARITE, DE FRAGILITE PSYCHOLOGIQUE, FAMILIALE, EN DIFFICULTE D'INSERTION PROFESSIONNELLE, SOCIALE, VERS UNE MEILLEURE INFORMATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS, VERS DES INSTITUTIONS ADAPTEES.

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS D'INSERTION TYPE PERMIS DE CONDUIRE, BAFA

5) PREVUE(S) :

création d'équipement, extension d'un équipement existant

Actions	Nombre de places	Adresse ou quartier	Date de réalisation
CREATION D'UNE STRUCTURE SUSCEPTIBLE D'ACCUEILLIR GRANDS ADOLESCENTS/ JEUNES MAJEURS AVEC PROBLEMATIQUE D'INSERTION SOCIAL	20	QUARTIER DES BLAGIS	2014
AIDE FINANCIERE AU PERMIS DE CONDUIRE	20	TOUT LE TERRITOIRE	2014
AIDE FINANCIERE POUR L'OBTENTION BAFA	40	TOUT LE TERRITOIRE	2014

1. EVALUATION DES ACTIONS D'ACCUEIL INSCRITES AU CONTRAT

Indicateurs	Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecart
<input type="checkbox"/> VOLET ENFANCE <input type="checkbox"/> VOLET JEUNESSE				
Action				
Date d'ouverture /Date dechéance				
Nature du signataire		<input type="checkbox"/> commune <input type="checkbox"/> C2c <input type="checkbox"/> employeur		
Caractéristiques de l'offre	Nombre de places agréées Pmi (Eaje)			
	Nombre de places conventionnées avec la Caf (accueil de loisirs)			
Prix de revient à l'acte	=		<input type="checkbox"/> > au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> = au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> < au prix plafond Cnaf	
			<input type="checkbox"/> > au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> = au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> < au prix plafond moyen départemental	
Coût de fonctionnement annuel (€)				
Montant annuel du reste à charge de la commune (€)				
Taux d'occupation	=		<input type="checkbox"/> > au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> = au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> < au taux d'occupation cible Cnaf	
			<input type="checkbox"/> > au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> = au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> < au taux d'occupation moyen départemental	
Amplitude d'ouverture journalière agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)	=		<input type="checkbox"/> < à 9h/j <input type="checkbox"/> = à 9h/j <input type="checkbox"/> > à 9h/j	
			<input type="checkbox"/> > à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> = à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> < à l'amplitude moyenne annuelle départementale	

	Indicateurs	Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecart
	Nature des emplois concernés (ETP)				
	Taux d'encadrement	=		<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires	
	Niveau de qualification	=		<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires	
	Temps de concertation			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	Temps de formation			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	Différenciation des activités selon les tranches d'âge			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	Implication des jeunes dans le projet éducatif			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Forme de cette implication	
	Accueil d'enfants en situation de handicap			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	Accueil d'urgence			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	Application d'un barème de participations familiales modulé en fonction des ressources			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	Moyenne des participations familiales		€		€
Moyens déployés par la Caf	Aide à l'investissement			Pian crèche concerné	€
	Aide au fonctionnement				€
					€
					€

2. EVALUATION DES COMPOSANTES DU CONTRAT

Analyse par type d'action*	Résultats attendus tels que prévus au Cej	Résultats obtenus au terme du Cej	Ecart observés
Critères			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité d'accueil 	<p>Objectifs d'accueil. Nombre de places d'accueil atteint.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix de revient et moyenne départementale 	<p>Objectifs de % de structures dont le prix de revient est égal ou inférieur au prix de revient plafond. Pourcentage de structures dont le prix de revient est inférieur ou égal au prix de revient plafond.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'occupation 	<p>Taux d'occupation cible. Taux d'occupation moyen. Pourcentage de structures dont le taux d'occupation est inférieur au taux d'occupation cible.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique tarifaire 	<p>Pourcentage de structures appliquant un barème modulé en fonction des ressources des familles.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de qualification et taux d'encadrement 	<p>Objectifs de % de structures dont le niveau de qualification est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Objectifs de % de structures dont le taux d'encadrement est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le niveau de qualification moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le taux d'encadrement moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structure intégrant des temps de concertation dans leur coût de fonctionnement. Pourcentage de structure intégrant des temps de formation dans leur coût de fonctionnement.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité de l'offre 	<p>Objectif de structures à l'amplitude journalière supérieure ou égale à 9h par jour. Pourcentage de structures dont l'amplitude journalière d'ouverture est supérieure ou égale à 9 heures par jour.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attractivité de l'offre 	<p>Objectif de différenciation d'activité selon les tranches d'âge. Pourcentage de structures dont le projet éducatif intègre une différenciation d'activité selon les tranches d'âge.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets 	<p>Objectif de % de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet. Pourcentage de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet éducatif. Formes prises par ces implications.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil d'un public ciblé 	<p>Objectifs sur les accueils en urgence et les accueils d'enfants handicapés. Pourcentage de structures accueillant des enfants en situation de handicap. Pourcentage de structures ayant effectué un accueil d'urgence.</p>		

* Accueil collectif, familiale et parental (0-4 ans) (4-6 ans), micro-crèche, Ram, Laep, accueil de loisirs, accueil périscolaire, camps ado, séjours

Principes Objectifs opérationnels	Universalité	Adaptabilité	Qualité
Favoriser le développement de l'offre d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité d'accueil 		
Améliorer l'offre d'accueil		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix de revient et moyenne départementale ▪ Taux d'occupation ▪ Politique tarifaire ▪ Accueil d'un public ciblé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de qualification et d'encadrement
Développer des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attractivité de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité de l'offre ▪ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets